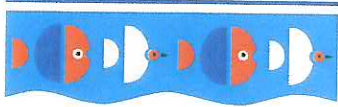


Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le : 16 Février 2011
Et publication ou affichage
du : 21 Février 2011



Syndicat Mixte du
Bassin de l'Or

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'OR

Séance du 9 février 2011

Salle de la C.C.P.O. à Manguio

DELIBERATION n° 4-09-02-2011

Objet : Régime indemnitaire des agents du Syndicat Mixte du Bassin de l'Or, avenant N°1

	Délégués titulaires		Délégués suppléants	
Communauté de Communes Pays de l'Or	Roger MONTIEL	présent	Rogé ANDREO	
	Joëlle JENIN – VIGNAUD	présente	Pierre ADOUE	
	René CHALOT	présent	Philippe LAVAL	
	Marie LEVAUX	présente	Bernard GANIBENC	présent
	Michel MARTIN	procuration Mr Ganibenc	Cyril ROUQUETTE	
	Alain AQUILINA	procuration à Mr Chalot	Jacques HELSEN	
Communauté de Communes Grand Pic Saint Loup	Pierre ANTOINE	procuration à Mr Raymond	Jacques GRAU	
Communauté de Communes Pays de Lunel	Sylvie OBJOIS	procuration à Mr Barral	Bernadette VIGNON	
	Hervé DIEULEFES	présent	Didier MARTINEZ	
	Jean Michel ROUX	procuration à Mr Montiel	Robert PISTILLI	
	Richard PITAVAL	présent	Patrick LAOUT	
	Fabrice PECQUEUR	présent	Cathy POHL	
	Bernard BOLUDA	présent	Jean CHARPENTIER	
Communauté d'agglomération de Montpellier	Lionel LOPEZ	présent	Jean Pierre COULET	
	Luc CLAPAREDE		Laurent JAOUL	
	Yvon PELLET	présent	Gilbert PASTOR	
	Alain BARRANDON	procuration à Mr Pellet	Jean Luc MEISSONNIER	
	Pierre BONNAL	Procuration à Mr Pellet	Pierre DUDIEUZERE	
Joël RAYMOND	présent	Arnaud MOYNIER		
Département de l'Hérault	Claude BARRAL	présent	André VEZINHET	
	Yvon PRADEILLE	présent	Christian JEAN	
	Jean-Marcel CASTET	excusé	José SOROLLA	
	Michel GUIBAL	Procuration à Mr Barral	Christophe MORALES	
	Cyril MEUNIER	Procuration à Mr BARRAL	François LIBERTI	
	Monique PETARD	excusée	Frédéric LAFFORGUE	

Le Président procède à l'appel nominal et constate que le quorum est atteint.

Monsieur Claude BARRAL demande au Comité Syndical d'approuver le compte administratif de l'exercice 2010.

Il demande au Comité d'approuver le compte de gestion de l'exercice 2010, établi par Le Trésorier Payeur Départemental de l'Hérault.

Les résultats du compte de gestion et du compte administratif sont en concordance et s'établissent comme suit :

	Résultat à la clôture exercice 2009	Résultat de clôture exercice 2010	Résultats à affecter sur exercice 2011
Investissement	10 361.41	-30 992.60	-20 631.19
Fonctionnement	164 761.01	-31 995.53	132 765.48
Total	175 122.42	-62 988.13	112 134.29

Il cède ensuite la présidence à Monsieur Yvon PRADEILLE, doyen de séance et quitte la salle.

En l'absence de question ou demande d'intervention, Monsieur PRADEILLE met aux voix le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2010.

Les documents sont approuvés à l'unanimité par le Comité Syndical.

Le Président réintègre la salle des délibérations, et la présidence de séance.

Il demande au Comité Syndical de décider l'intégration au budget primitif de l'exercice 2011 des résultats de clôture en affectant ainsi que suit les excédent et déficit.

Budget Primitif 2011 :

- Recette de Fonctionnement compte 002
excédent d'exploitation reporté : 132 765.48€
- Dépense d'Investissement compte 001
Déficit d'investissement reporté : 20 631.19€

Le Comité Syndical vote à l'unanimité.

Fait et délibéré à Lunel, le 9 février 2011

Pour extrait conforme.

Le Président,

Claude BARRAL.

SYNDICAT MIXTE
du BASSIN de L'OR
130, chemin de Merles
34400 LUNEL